

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 DPE 84** Signature d'une convention avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, pour la participation au programme EBC « benchmarking » sur les services d'eau et assainissement européens.

**Mme Anne LE STRAT, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, d'une convention fixant les conditions de participation de la Ville de Paris au programme EBC « benchmarking » sur les services d'eau et assainissement européens, sur la base des données 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission.

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, une convention fixant les conditions de participation de la Ville de Paris au programme EBC « benchmarking » sur les services d'eau et assainissement européens, sur la base des données 2011.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 8.750 euros, seront imputées sur le chapitre 011, article 6281, de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, sur l'exercice 2012.